



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

2

MARS 2021

HABITAT

LES AIDES DES AGGLO



DOSSIER
P.4 à 9
Aides
à l'Habitat



agglom-bourgesplus.fr

NOUVEAU !



Traduction
du dossier
en FALC p.9



ON POURRA DÉSORMAIS COMMENCER DES ÉTUDES DE SANTÉ/ MÉDECINE À BOURGES À LA RENTRÉE !

Dans le cadre de la réforme des études de santé, deux licences option « accès santé » (LAS) vont ouvrir à Bourges à la rentrée prochaine.

Sur le campus de Bourges, on pourra s'inscrire en « LAS » Droit (25 places) ou en « LAS » Staps - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (30 places).

(Détails dans la rubrique
Comment ça marche ?
page 18)



MEHUN-SUR-YÈVRE RETENU DANS LE DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

« *Petites villes de demain* » est un programme qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, qui ont un rôle de centralité.

Il offre aux communes un soutien en ingénierie et l'accès à un réseau de porteurs de projets.

Il accompagne des projets de transition écologique et pour mieux-vivre ensemble.



UNE ÉTUDE POUR LUTTER CONTRE L'ASSÈCHEMENT DES MARAIS

Le complexe hydraulique de l'Yèvre en amont de Bourges souffre du manque d'entretien des ouvrages hydrauliques (privés) et des différents usages des parcelles qui augmentent infiltrations et désordres hydrauliques.

Certaines des conséquences les plus visibles sont l'augmentation des assèchements d'une partie des marais au cours des périodes estivales. Le SIVY, à la demande de Bourges Plus et avec l'aide de la région Centre Val de Loire, tente ainsi de répondre à cet enjeu patrimonial important en développant actuellement des méthodes qui respecteront le plus possible l'état écologique des sites concernés (zones humides de qualité), sans augmenter les risques d'inondations.

ACTUS
ACTUS
ACTUS

EDITO



En commun, avec tous

Vous trouverez dans ce journal une page pas comme les autres.

C'est une page écrite en FALC.

FALC, cela veut dire Facile A Lire et à Comprendre. C'est un langage développé en France par l'UNAPEI (l'Union Nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis), en lien avec l'association française des auto-représentants Nous Aussi. Cette méthode, conçue avec des personnes handicapées intellectuelles vise à simplifier et rendre accessibles des documents.

S'adresser à toutes les personnes quel que soit leur handicap, à Bourges Plus, nous pensons que c'est important.

C'est aussi une obligation.

Le FALC permet aux personnes en situation de handicap ou en difficulté de compréhension

- de gagner en autonomie,
- de travailler,
- de choisir,
- de prendre des décisions,
- d'exercer leur citoyenneté.

Nous remercions le GEDHIF et ses résidents qui ont traduit pour nous le dossier sur l'habitat.

Il y aura désormais une page en FALC dans chaque numéro d'En Com'1.

Sachez aussi que grâce à l'association Valentin Haüy, il existe aussi une version audio de ce magazine.

A tous, bonne lecture.

Irène Félix.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

DOSSIER
P.4 à 9
AIDES À L'HABITAT
(FALC p.9)

P.12 et 13
Le PCAET

P.10 et 11
SAS
J. Lanfranco
& Cie

P.14 et 15
La Mission
locale

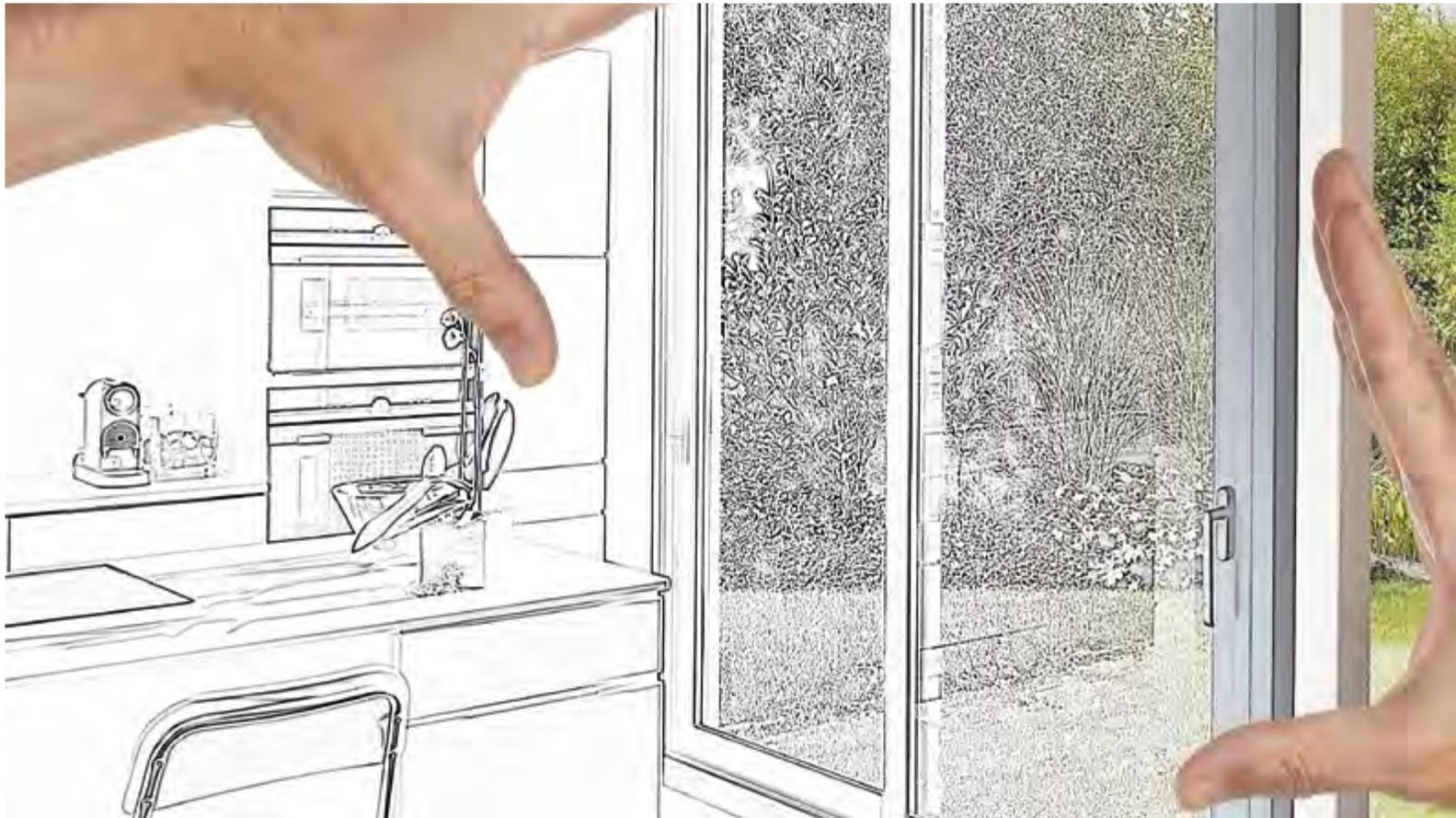
P.16
Partenariat
avec GRDF

EN COM'1 | # 2
Le mag' de Bourges Plus | MARS 2021

N° ISSN : 1763-9476 - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Vincent Imprimeries • Tirage : 58 700 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

- P.17** Restons connectés
- P.18** Comment ça marche ?
- P.19** Temps forts



AIDES À L'HABITAT, L'ENGAGEMENT DE BOURGES PLUS

Bourges Plus propose un accompagnement de proximité et des aides financières pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat privé. Coup de projecteur sur les dispositifs et les outils.

Un défi économique, environnemental et social

Pour mener à bien la rénovation du parc immobilier privé, Bourges Plus propose et développe, en lien avec ses partenaires, un rôle de conseil doublé d'aides financières adaptées. Les travaux éligibles au financement portent sur trois axes spécifiques :

- les économies d'énergie pour lutter contre la précarité énergétique et diminuer les consommations d'énergie
- l'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie
- l'habitat dégradé et les travaux lourds pour une requalification globale du logement et la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre.

Un accompagnement personnalisé gratuit

Bourges Plus peut soutenir certaines opérations de rénovation/réhabilitation des propriétaires occupants ou bailleurs. Un budget de 600 000 € y est consacré en 2021. Par ailleurs et en complément, une convention de délégation permet à l'agglomération d'adapter et de gérer les aides à la pierre de l'État, via l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Avant tout lancement de travaux, il est indispensable de s'adresser à Bourges Plus afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit, notamment pour le montage des dossiers de financement. Pour cela, deux portes d'accès : en premier lieu, la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville et la plateforme Énergie' nov (via l'ALEC 18).

3 QUESTIONS À ...



Bernadette GOIN-DEMAI

vice-présidente déléguée au «Logement et équilibre social et durable de l'habitat»

Bourges Plus a une mission importante dans la rénovation de l'habitat privé. Pourquoi et quels sont les enjeux de cet engagement communautaire ?

« La rénovation énergétique est une condition sine qua non pour réussir la transition énergétique. L'efficacité des bâtiments existants est logiquement inférieure à celle des bâtiments neufs. La rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables constituent donc des gisements importants d'économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le bien-être dans son logement a un impact sur le mieux-vivre de la personne, et une action préventive sur sa santé. À ce titre, Bourges Plus planifie la rénovation, sur cinq ans, de 1 000 logements. »

Sur le terrain, comment la demande des particuliers évolue-t-elle ?

« Nous constatons une progression importante des demandes et du nombre de ménages aidés. Cette évolution résulte de la prise de conscience collective liée à la protection de la planète... mais aussi, des campagnes d'information sur les différents dispositifs d'accompagnement mises en place par Bourges Plus. D'ailleurs, nous recevons régulièrement des demandes d'habitants extérieurs au territoire de l'agglomération ! »

Sur quels points doivent et devront porter les efforts de l'agglomération pour mener à bien l'enjeu de la rénovation énergétique ?

« Cela passera par une information concrète et pédagogique du grand public car on le sait, le coût de la rénovation énergétique et le manque d'accompagnement restent des freins pour engager des travaux.

Le parcours du particulier doit donc être plus que jamais facilité, du premier contact au lancement de la réhabilitation. Il est donc essentiel de créer des passerelles entre les acteurs et professionnels du bâtiment, publics et privés. »

600 000€

C'est le montant attribué en 2021 par Bourges Plus (fonds propres) dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat du parc privé, qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

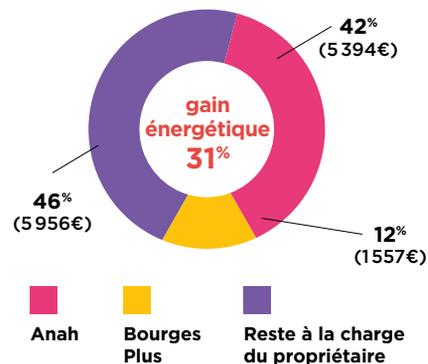
Le PCAET est la feuille de route du territoire dédiée à la mise en oeuvre de la transition énergétique

(lire également pages 12-13).

Le rôle de l'Anah

L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle de l'État. Sa mission est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales. Par délégation, Bourges Plus gère les fonds de l'Anah, dont le montant prévisionnel pour 2021, s'élève à 1 684 000€. Ces aides sont réservées à des ménages dont les revenus sont modestes. Renseignez-vous.

EXEMPLE D'UN PROJET FINANCÉ POUR DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
Montant total des travaux : 12 907€



*changement de chaudière, de menuiserie et pose d'une VMC

La Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville : la bonne adresse pour rénover votre maison

Toutes les informations sur les financements/ une réorientation vers les partenaires en fonction de vos projets

Pendant la durée de la crise sanitaire, par **téléphone ou par mail, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 0 800 732 140** (n° vert, appel gratuit) ou à **habitat@agglomeration-bourgesplus.fr** et uniquement sur rendez-vous au 4, cours Avaricum, Bourges.

DES TRAVAUX, DES AIDES

Pour vous accompagner dans vos travaux, différentes aides sont possibles

TRAVAUX DE RÉSORPTION D'HABITAT DÉGRADÉ

Il s'agit de travaux lourds ou relativement importants sur le logement qui présente des désordres bâtis ou de salubrité.

RÉNOVATION DE BÂTI DANS LE CENTRE ANCIEN HISTORIQUE

Il peut s'agir du centre ville de BOURGES dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville ou d'autres dispositifs comme Petites Villes de demain.

Les travaux portent sur les rénovations de façades, sur le bâti dégradé, sur la rénovation énergétique et sur la remise sur le marché de logements vacants.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les travaux de Rénovation énergétique vous permettent d'être plus économe en énergie et gagner en confort !

Les travaux de rénovation énergétique concernent :

- LE CHAUFFAGE ET LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE
- L'ISOLATION : MURS, COMBLES PERDUS OU AMÉNAGEABLES, PLAFOND DE SOUS-SOL
- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES HORS PVC (fenêtres, volets, portes)
- LA VENTILATION
- LE THERMOSTAT

Attention pour bénéficier des aides, il ne faut pas avoir démarré les travaux !

Ces travaux sont financés par l'anah et par Bourges Plus dans la mesure où le gain énergétique avant/après travaux atteint au minimum 35%.

Les financeurs sont multiples et les aides variables en fonction des niveaux de revenus et des postes de travaux. Il faut donc préalablement se renseigner pour connaître leurs modalités

ADAPTATION DE SON HABITAT À L'ÂGE OU AU HANDICAP

Il s'agit de travaux facilitant le maintien au domicile des personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit notamment de travaux de transformation de salle de bain, de toilettes, d'accessibilité au logement etc.

À SAVOIR

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise la réduction **de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030** par rapport à 1990, et **un parc entièrement Bâtiment Basse Consommation (BBC), en 2050.**
- Le Plan climat-air-énergie de Bourges a défini un objectif de **rénovation de 1000 logements en 5 ans + 150 logements faisant l'objet d'une rénovation globale** pour atteindre le label « **bâtiment basse consommation** » fin 2025.

ÉNERGIE'NOV

La Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

LA PRIME ÉNERGIE'NOV

D'un montant de 3 000€,
cette prime est versée
par Bourges Plus dans le cadre
d'une rénovation globale
et performante,
réalisée par des groupements
d'entreprises ayant suivi
la formation
spécifique.

Ce dispositif vise à mettre en relation propriétaires et professionnels du bâtiment certifiés RGE (Reconnus Garant de l'Environnement), dans le cadre d'une rénovation globale Bâtiment Basse Consommation (BBC). Le propriétaire est accompagné pour la recherche de financements de ses travaux. Le conseiller de l'ALEC 18* analyse les capacités financières du particulier et les financements mobilisables (aides complémentaires, prêts), au regard des objectifs énergétiques visés. Une visite préalable du logement pour une estimation du coût des travaux peut être programmée avant la mise en relation du propriétaire avec un groupement d'entreprises locales formées par Énergie'nov. Un rendez-vous entre le particulier et

le groupement d'artisans (ou son représentant) permet ensuite de définir le projet BBC dans le détail, d'affiner le budget et de préparer le chiffrage des devis. Après restitution et ajustements éventuels des évaluations, le propriétaire engage ses démarches de demandes d'aides (auprès de la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville, avec l'appui du conseiller de l'ALEC 18). Les travaux peuvent alors commencer, **le propriétaire perçoit les aides en cours ou à la fin du chantier.**

* structure d'information et de traitement des dossiers rénovation BBC rattachée à Énergie'Nov

LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES BBC

Les entreprises/artisans Énergie'nov sont tous certifiés RGE (Reconnus Garant de l'Environnement). Pour intégrer la plateforme, les professionnels suivent le dispositif de formation spécifique DORéMI* afin de monter en compétence dans la rénovation complète et performante de logements (optimisation du planning des travaux, mise en commun de savoir-faire, respect mutuel entre corps de métiers...).

Cette formation permet par ailleurs, de constituer des groupements d'entreprises pour une plus grande et meilleure efficacité opérationnelle, sur la base d'un travail concerté. La rénovation est abordée en une seule étape, ce qui réduit le coût d'ensemble comparé à une rénovation en plusieurs étapes et **maximise le gain énergétique et les aides.**

* Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique en Maison Individuelle



Christine CHEZE-DHO

conseillère communautaire déléguée à la maîtrise de la demande d'énergie dans le bâtiment, au plan de renouvellement urbain et à l'opération Cœur de Ville

« Pour beaucoup, rénover son habitat, notamment dans une démarche d'économies d'énergie, représente encore un problème. Les prises en charge financières existent, encore faut-il les connaître et maîtriser leurs procédures d'accès. La priorité de l'agglomération doit être de mettre le porteur de projet au centre du dispositif d'aides, en partant de ses besoins et interrogations, et de lui apporter une réponse adaptée, « sur mesure » et concrète. La Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville le permet déjà mais à court et moyen termes, nous devons développer plus encore l'offre d'accompagnement pour en faire un « guichet central unique ».

Les agents de Bourges Plus et les intervenants, associations extérieures spécialisées, pourront ainsi guider le particulier, propriétaire, locataire, commerçant, à toutes les étapes de son parcours de rénovation. Dans le même ordre d'idées, les professionnels du bâtiment mais aussi le public désireux de s'informer, disposent au sein de l'Hôtel d'entreprises de Lahitolle, d'une matériauthèque. Ce service de Bourges Plus permet de découvrir, via des maquettes et représentations, les techniques et matériaux de la rénovation, en particulier ceux labellisés Bâtiment Basse Consommation. Nous allons travailler pour que cette « vitrine » innovante soit rendue plus visible et accessible de tous. »



ÉNERGIE'NOV :

- Accompagnement pour les particuliers
Agence locale de l'énergie et du climat
du Cher 02 48 69 71 90 ou
à cher@infoenergie-centre.org

- Accompagnement/formation pour
les professionnels, artisans du bâtiment RGE
02 46 08 10 79
ou à xavier.daguin@agglo-bourges.fr

TÉMOIGNAGES DE BÉNÉFICIAIRES



Alain Gibarroux,
bénéficiaire de **travaux
d'adaptation** (Berry-Bouy)

« Les séquelles d'une rupture des tendons d'Achille et d'accidents vasculaires cérébraux en 2016 et 2018, m'ont conduit à changer ma baignoire pour une douche à l'italienne. Cela devenait nécessaire car j'étais moins assuré au moment de la toilette, et je craignais toujours une chute. Après la visite du conseiller technique OPAH Soliha afin de définir les travaux et mon accord pour l'adaptation confirmé, les différentes demandes d'aides financières* ont été lancées. Pour ma part, je n'ai rien eu à faire si ce n'est compléter mon dossier, avec les pièces justificatives. J'ai ensuite contacté un artisan plombier-carreleur agréé Handicap pour les travaux d'accessibilité et d'amélioration de logement. De ma demande au début des travaux, il se sera écoulé six mois, avec un chantier de trois semaines. Fin janvier 2020, je prenais ma douche dans un espace adapté et totalement sécurisé pour moi. Et j'avoue apprécier pleinement au quotidien cette nouvelle autonomie. »

* financement travaux via Anah adaptation, Carsat, Conseil départemental, Conseil régional.



Maxime Germain,
bénéficiaire de la **1^{ère} rénovation
basse consommation,**
sur Bourges Plus (Saint-Douchard)

« Au départ, dans cette maison de famille des années 60, j'avais prévu de remplacer la menuiserie et d'installer une pompe à chaleur, mais la Maison de l'Habitat et du cœur de Ville m'a informé être éligible à d'autres dispositifs d'aides. J'ai donc ajouté « à ma liste », l'isolation extérieure, du sous-sol et des combles et une VMC double flux. Les travaux se sont étalés de juillet à décembre 2020, six mois pas toujours faciles car je vivais dans le logement. Les professionnels artisans qui ont opéré faisaient partie d'un groupement Énergie'nov spécialisé dans la rénovation globale et performante basse consommation, ma maison était d'ailleurs le premier chantier du genre sur l'agglomération. Pour le volet financement, j'ai été conseillé par l'Espace info Énergie du Cher de l'ALEC 18, ceci m'a bien aidé dans mes démarches car il n'est pas simple de s'y retrouver dans le panel d'aides. J'invite d'ailleurs les candidats à la rénovation à se faire guider et rester vigilants. »



Christophe Roux,
bénéficiaire d'une **rénovation de
façade** dans le cadre du dispositif
« Action Cœur de Ville »
(centre ancien de Bourges)

« Mon projet portait sur la réhabilitation d'un ancien magasin de tapissier dans le centre ancien. Il était prévu la rénovation complète du lieu, du rez-de-chaussée aux combles en passant par la toiture. Concernant la partie ravalement de la façade, dès janvier 2020, je me suis adressé à la Maison de l'Habitat et du cœur de Ville, avec le permis de construire obligatoire pour une transformation de local commercial en logements. L'aide financière versée à part égale entre la Ville de Bourges et Bourges Plus m'a été accordée rapidement et les travaux, supervisés par l'architecte des Bâtiments de France, ont débuté début juillet jusqu'à mi-août. Au total, l'ensemble de la réfection aura duré un an et aujourd'hui, 3 appartements types T3 et T4 remplacent une enseigne du 19^e siècle à l'abandon. Pour ma part, le dispositif « Action Cœur de Ville » me semble intéressant pour un particulier ou un professionnel désireux de réhabiliter un parc immobilier très dégradé, situé dans le cœur historique. »

Aides à l'habitat, l'engagement de Bourges Plus

La mission « Logement et Equilibre social et durable de l'habitat » est une mission obligatoire et importante de **Bourges Plus**.

Cette mission permet de conseiller pour

- rénover des logements
- proposer des aides financières

Rénover des logements, c'est faire des travaux pour :

- faire des économies d'énergie
- adapter les logements au handicap et à la perte d'autonomie
- lutter contre les logements dégradés et insalubres

Le projet de rénovation commence par un contact avec Bourges Plus.

Bourges Plus vous accompagne gratuitement et vous explique les démarches à réaliser pour le dossier :

 4 cours Avaricum 18000 BOURGES

 0 800 732 140  habitat@agglo-bourgesplus.fr

Vous pouvez aussi appeler ALEC 18.

ALEC 18 c'est l'Agence Locale de l'énergie et du climat du Cher :

 02.48.69.71.90  cher@infoenergie-centre.org

Bourges Plus travaille aussi avec l'Anah pour aider au financement des travaux.

L'**Anah** c'est l'Agence Nationale de l'Habitat.

L'aide à l'habitat c'est aussi la plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Cette plateforme s'appelle **Energie'nov** :

- Elle met en contact les propriétaires et les professionnels du bâtiment
- Une visite du logement est réalisée avec des entreprises RGE c'est-à-dire Reconnu Garant de l'Environnement
- Elle propose une étude pour le financement des travaux

Les professionnels et les artisans RGE ont une formation particulière :

- pour bien connaître la rénovation
- bien travailler ensemble
- avoir le meilleur coût des travaux.

La prime Energie'nov sert pour certains travaux de rénovation.

Ces travaux doivent permettre une consommation d'énergie la plus basse possible.

Elle s'élève à 3000 € et est versée par Bourges Plus

Les professionnels et les artisans du bâtiment RGE peuvent également contacter

Bourges Plus :

 02.46.08.10.79  xavier.daguin@agglo-bourges.fr





ENTREPRENDRE

SAS

J. LANFRANCO & CIE

L'EXPERTISE RECONNUE

Basée à La Chapelle-Saint-Ursin, la SAS J. Lanfranco & Cie est spécialiste de la fixation de sécurité haut de gamme. Une réussite familiale reconnue à l'international

Dans le secteur de la fixation de sécurité haut de gamme, c'est l'un des noms références. Car aujourd'hui, on retrouve les « produits » SAS J. Lanfranco & Cie sur les infrastructures ou matériels roulants ferroviaires du monde entier, sur des ponts métalliques au Chili, des mines sur le continent américain, des éoliennes... ou sur des sous-marins de la marine française. « Notre gamme de fabrication certifiée ISO 9001 comprend, entre autres, les écrous autofreinés, à déformation ou encore les écrous à sertir, détaille Franck Smadja, directeur du site de La Chapelle-Saint-Ursin, mais nous réalisons également d'autres systèmes de sécurité comme les fixations modulaires, auquel il faut ajouter bien sûr, la conception de pièces conçues sur plans. » Pour répondre à cette exigence du sur-mesure, le parc machines - une dizaine de robots et des machines à commande numérique - a été conçu et développé sur place.

Grâce à une grande capacité de stockage (1 500m²), la quasi-totalité des références est disponible en stock, proposée pour tous les diamètres, les différentes matières et protections.

« Nous pouvons ainsi garantir une très forte réactivité aux attentes de nos clients, nos cycles de fabrication étant très courts pour répondre aux demandes urgentes ou spécifiques, dans les meilleurs délais. »

Depuis près de 50 ans, l'entreprise chapelloise n'a eu de cesse d'évoluer passant de 42 salariés en 2003 à 57 aujourd'hui. Une expansion locale constante, mais aussi hors frontières avec la création de filiales ou la mise en place de co-entreprise à l'étranger (lire par ailleurs). « Notre projet d'agrandissement sur la Z.I Orchidée consiste à nous doter d'un outil de production permettant une projection sur quinze ans » confie Franck Smadja. Grâce à la qualité de ses produits, la société a su gagner la confiance des plus grands donneurs d'ordre des secteurs Ferroviaire, Défense, Aéronautique et Énergie. Dans le carnet de commandes, Alstom, Kawasaki, Hoerbiger, Bombardier sont les clients attirés.



Crédits photo Atelier Grand Angle et Sébastien Moncelon

Commande numérique



**Chapelle
Saint-Ursin**



57
salariés



10 000 m²
de surface
Totale

1 500 m² de surface de stockage
1 500 m² de service logistique
4 600 m² d'atelier de production

LA CHRONO D'UN SUCCÈS

1974 : création de l'entreprise à Bourges par Jack Lanfranco
1983 : reprise par les fils Patrick et Thierry
2003 : installation à la Z.I Orchidée, à la Chapelle-Saint-Ursin
1996 : création de la filiale canadienne, à Montréal
2011 : création de la filiale brésilienne, à Sao Francisco do Sul
2016 : mise en place de la co-entreprise JV Langfu, en Chine



Machine de Transfert Robotisée



ESL (à gauche) et ERM (à droite)



BRÈVES ÉCO

UNE CENTAINE D'EMBAUCHE CHEZ MBDA POUR 2021

MBDA va recruter cette année une centaine de personnes au sein de son établissement de Bourges

L'entreprise est en quête d'ingénieurs et de techniciens essentiellement dans des environnements techniques et de technologie (propulsion, conception logiciels et électronique, expertise essais,...). Elle a également des besoins dans le domaine du support clients (documentation technique), mais aussi en production (usinage, méthodes, tests), ou dans les fonctions supports (approvisionnement, relation avec les fournisseurs, qualité).

JÉRÔME DENIS, UN MANAGER COMMERCE AU SERVICE DE L'AGGLO

Avec l'arrivée le 4 janvier dernier de Jérôme Denis, manager commerce, Bourges Plus affirme sa volonté de développer l'attractivité du centre-ville de Bourges et de renforcer le dynamisme commercial sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En poste à la Direction du développement économique et de l'attractivité territoriale, à Lahitolle, Jérôme Denis assure également des permanences à la Maison du commerce et de l'artisanat, rue Moyenne sur rendez-vous*. Son action s'inscrit dans une démarche globale sur l'ensemble du



territoire de Bourges Plus ainsi que dans le cadre de l'action Cœur de Ville où le nouveau manager commerce a pour mission de démarcher de nouvelles enseignes, fédérer les acteurs locaux et surtout accompagner les nouveaux commerçants notamment pour les aides à l'implantation commerciale.

* au 06 25 79 77 70 ou par mail à jerome.denis@agglo-bourgesplus.fr



LE PLAN CLIMAT

AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

« TOUS CONCERNÉS, TOUS ACTEURS ! »

A l'heure où le changement climatique est au cœur des débats, Bourges Plus poursuit le déploiement de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).



≡ **-20 %**
consommation
énergétique



≡ **-47%**
émissions de gaz
à effet de serre



≡
énergies
renouvelables

Le 11 février dernier, les élus du conseil Communautaire ont arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial. La procédure se poursuivra par une saisine de l'autorité environnementale, un avis de l'État et de la Région Centre Val de Loire et enfin une consultation du public au cours du second semestre de cette année.

Un Plan Climat pour quoi faire ?

Pour faire notre part dans la lutte contre le dérèglement du climat : le plan climat doit permettre d'atteindre les objectifs réglementaires fixés par les cadres national et international. C'est une obligation que Bourges Plus aurait dû remplir depuis le 31 décembre 2016 ! Il était temps de s'y mettre.

Plusieurs objectifs

- Diminuer de 20% la consommation énergétique et de 47% les émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs d'activités du territoire (résidentiel, tertiaire, transports, industrie, agriculture) en 2030 ;
- Augmenter la production des énergies renouvelables locales pour qu'environ 1/3 de l'énergie consommée en 2030 soit décarbonée, c'est-à-dire ne soit pas d'origine fossile ;
- Améliorer la qualité de l'air.

A l'horizon 2025...

La mise en œuvre de ce premier Plan Climat couvre la période 2020-2025. Les résultats feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin de mesurer les impacts.

Déjà dans l'opérationnel !

Plusieurs opérations sont déjà à l'œuvre, parmi lesquelles :

- **Les opérations de rénovation énergétique** portées par les bailleurs sociaux et celles accompagnées par la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville de Bourges Plus. Dès l'été dernier, les élus communautaires ont fortement augmenté les objectifs de rénovations fixés annuellement dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat privé et les enveloppes budgétaires associées (+80%) ;

- **La mise en ligne d'un cadastre solaire** pour vous informer du potentiel solaire de votre toiture et vous donner un premier niveau d'information sur votre éventuel projet d'installation de panneaux solaires ;

- **Le lancement d'une démarche partenariale avec GRDF** pour supprimer les chaudières au fioul et vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique ;

- **La mise en œuvre du plan vélo intercommunal ;**

- La mise en place, à partir de mai 2021, de la **gratuité du réseau de bus le week-end.**

Ce ne sont que quelques unes des opérations déjà à l'œuvre. Cette liste ne peut pas être exhaustive tant les actions à mettre en œuvre, petites ou grandes, individuelles ou collectives, sont nombreuses pour relever le défi.

D'autres opérations seront amenées à se développer, en particulier celles liées à la transition agro-écologique du territoire et à l'adaptation de l'agglomération, de ses entreprises et de ses habitants aux dérèglements climatiques à venir.



Denis POYET

vice-président délégué à l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme intercommunal

De quelle manière le plan local d'urbanisme intercommunal s'articule avec le plan climat ?

« Le plan local d'urbanisme intercommunal est un outil permettant de répondre aux objectifs du plan climat par une organisation du territoire qui permettra des économies d'énergie. Ainsi le futur PLUI de Bourges Plus réduit les surfaces constructibles, ce qui évite l'étalement urbain et le nombre de kilomètres à parcourir pour faire ses courses ou aller travailler. Il prévoit de protéger la biodiversité, imagine d'autres rapports logement / jardin, favorise et encadre les productions d'énergies renouvelables locales, et il protège mieux le foncier agricole, naturel et forestier.»



+ d'infos

Retrouvez toutes les publications «**PCAET**» de la communauté d'agglomération Bourges Plus sur internet à l'adresse suivante : www.agglo-bourgesplus.fr/site/plan-climat-air-energie-territorial





LA MISSION LOCALE AU SERVICE DES JEUNES

La Mission Locale Jeunes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher est une association d'utilité publique dédiée à l'accompagnement personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion sociale et professionnelle. Retour sur les objectifs de la structure.

La Mission Locale, c'est quoi ?

juin 1982 : création de la Mission Locale

janvier 2010 : fusion des permanences d'accueil, d'information et d'orientation de Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher avec la Mission Locale de Bourges

aujourd'hui : 28 salariés en poste à la Mission Locale dont 4 mises à disposition sur les antennes de Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher

Ici, on parle bien de prise en charge globale. « À la Mission Locale, le jeune bénéficie de l'accompagnement lié à sa recherche d'orientation, de formation et d'emploi, souligne Benjamin Martin, directeur de la structure, en prenant en compte tous les freins à son insertion (mobilité, subsistance, accès aux droits, hébergement, santé...) »

Concrètement, information et accompagnement du jeune reposent sur cinq axes forts : **l'orientation** (appui dans la recherche de formation, découverte des métiers, stages en entreprise, atelier collectif d'orientation) ;

la formation (propositions de formations qualifiantes/de remise à niveau, Validation des Acquis de l'Expérience, Compte Personnel de Formation) ; **l'emploi** (aide à la réalisation de CV/lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, mise en relation avec des entreprises) ; **la vie quotidienne** (aides à la mobilité, conseil sur l'accès au logement, conseil sur l'accès à la santé...).

La Garantie Jeunes est un dispositif majeur d'accompagnement intensif mêlant ateliers collectifs et suivi individuel d'une durée d'un an, avec des mises en situation professionnelle. Il permet au jeune de développer son autonomie dans ses démarches et de bénéficier du versement d'une allocation mensuelle en contrepartie de son engagement. (lire intervention élue).

La Mission Locale intervient aujourd'hui sur 65 communes du territoire du Centre Cher. Les rendez-vous en Mission Locale se veulent des temps d'écoute, d'échange et de soutien. « Par exemple, le conseiller de la Mission Locale va guider le jeune dans ses démarches et ses recherches, rappelle Benjamin Martin, on ne fait pas à sa place mais avec lui afin qu'il gagne en autonomie et qu'il devienne acteur de son parcours d'insertion. » La responsabilisation pour un nouveau départ dans la vie.



Info

En raison du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de Covid-19, les équipes de la Mission Locale reçoivent le public jeune uniquement sur rendez-vous.

02 48 65 39 97

Mission locale 5 rue de Séraucourt, Bourges
Mission locale antenne Bourges Nord 70 avenue de la Libération (ouverture au printemps 2021)

www.facebook.com/missionlocalebourges
www.missionlocalejeunes.fr

Focus chiffres

source Bilan d'activité au 30/11/2020

2 618 jeunes ont été reçus dans les 3 antennes de la Mission Locale, dont 933 nouveaux inscrits

54 % sont des **hommes**,

46 % sont des **femmes**

51 % des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans

1 466 jeunes ont débuté au moins **une situation professionnelle** (emploi, formation, alternance...)

20 % des jeunes accompagnés sont **issus des Quartiers Prioritaires** de la Ville (QPV) et 8% des Zones de Revitalisation Rurale.

158 jeunes sont entrés en **dispositif Garantie Jeunes**

809 jeunes ont signé un **Parcours Contractualisé** d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (dispositif PACEA)



LA MISSION LOCALE VUE PAR



CATHERINE PALLOT,

présidente de la Mission Locale, membre du bureau communautaire de Bourges Plus déléguée à l'Animation et à la cohésion communautaire, à l'action sociale, à la politique de la Ville de Bourges Plus

« Dans le cadre de la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » de Bourges Plus, la Mission Locale constitue l'outil majeur pour l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans. J'insiste sur le caractère social de la structure qui permet de considérer le jeune au plus près de sa situation personnelle pour le placer dans les meilleures conditions d'accès à l'emploi ou à la formation. La Garantie Jeunes propose un suivi adapté d'un an par un conseiller dédié.

En intégrant le dispositif, le jeune s'engage auprès de la Mission Locale à effectuer des démarches positives de recherche d'emploi. Il reçoit en contrepartie une allocation de 497 euros. En cas de manquement à son engagement, il peut être mis fin à son accompagnement sur ce dispositif.

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, 1 Jeune 1 Solution, la Mission Locale se met en ordre de marche pour répondre aux objectifs de doublement des accompagnements en Garantie Jeunes et de mise en place de l'Obligation de Formation des 16-18 ans. Cela implique le renfort des équipes, la création d'une nouvelle antenne dans le secteur de Bourges Nord et une plus grande présence sur les territoires ruraux.

La Mission Locale est ouverte à tous les jeunes issus des territoires urbains et ruraux. Sa réussite est le fruit d'un partenariat étroit avec les collectivités (Région, Département, Intercommunalités, Communes), d'autres structures associatives et les Services de l'Etat. Cette action collective de terrain, ce maillage transversal de compétences et ce savoir-faire doivent se poursuivre et se renforcer pour l'avenir de notre territoire et de sa jeunesse. »

ADIE, soutien de l'entrepreneuriat local

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur. Reconnue d'utilité publique, l'Adie propose un accompagnement gratuit et un accès au crédit pour tout porteur de projet désireux de créer son entreprise mais qui rencontre des difficultés d'accès à un financement bancaire classique. Les prêts peuvent atteindre 10 000€, assortis d'un prêt d'honneur Adie ou de subvention des collectivités locales.

En 2020, sur le territoire de Bourges Plus, l'Adie a soutenu 65 personnes. Actuellement, l'Adie recherche des bénévoles pour conseiller et soutenir les candidats à la création d'entreprise. Depuis 2017, Bourges Plus soutient l'Adie avec le versement d'une subvention annuelle à hauteur de 3 000€ pour 2020, auquel il faut ajouter 2 500€ dans le cadre de l'action Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (État).

i Info

Adie, 73 rue Édouard-Vaillant, Bourges

Pour solliciter un prêt : 09 69 32 81 10 (uniquement sur rendez-vous)

Pour devenir bénévole : abuffault@adie.org ou au 06 16 17 40 35

www.adie.org/



L'AGGLO VOUS AIDE

PRENEZ SOIN DE
LA QUALITÉ DE L'AIR
CHANGEZ
DE CHAUDIÈRE !

PRENEZ SOIN DE LA QUALITÉ DE L'AIR, CHANGEZ DE CHAUDIÈRE !

Dans le cadre de son engagement en faveur de la qualité de vie et de l'environnement, Bourges Plus a choisi de s'associer à GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution local de gaz pour l'opération « Prenez soin de la qualité de l'air, changez de chaudière ! »



Le
branchement
GAZ OFFERT !
une économie de
604,81 € TTC
(TVA à 10 %)

Changer sa chaudière ? C'est ...



jusqu'à 60 %
D'économies
d'énergie



Une meilleure
qualité de l'air et
de l'environnement



division par 2 des
émissions de CO₂

Le but de cette opération est de vous accompagner dans la conversion de votre chauffage au fioul au profit d'une installation de chauffage au gaz, une énergie compétitive et plus respectueuse de l'environnement grâce à la part grandissante de gaz vert injecté dans les réseaux de notre agglomération.

Cette opération se déroule jusqu'au 30 avril et concerne pour cette première phase les communes de Saint-Germain-du-Puy, de Saint-Doulchard, de Berry-Bouy ainsi que les quartiers à l'est et au nord de Bourges.

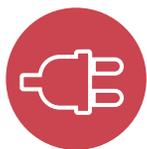
Durant cette période et grâce au partenariat, **le branchement au réseau gaz vous est offert !**

Cette offre s'ajoute aux aides de l'État en faveur de la rénovation énergétique pouvant couvrir jusqu'à 75 % du coût de l'installation d'une nouvelle chaudière gaz. La Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville de Bourges est à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches. **Vous pouvez en profiter pour vous renseigner sur des travaux d'isolation !**

Info

Rendez-vous sur le site internet dédié à l'opération :
site.grdf.fr/web/bourges-plus
ou contactez directement
l'interlocutrice GRDF,
Pauline Daublou
au **02 48 57 62 92**.

**LA MAISON DE L'HABITAT
ET DU CŒUR DE VILLE**
4 Cours Avaricum, Bourges
0 800 732 140 (n°vert, appel gratuit)
ou **habitat@agglo-bourgesplus.fr**
Compte tenu de la situation sanitaire,
uniquement sur rendez-vous



RESTONS CONNECTÉS

« MONSERVICEDÉCHETS »

L'APPLI MOBILE POUR FACILITER LE TRI AU QUOTIDIEN

Bourges Plus lance une nouvelle application citoyenne, développée en partenariat avec le délégataire*, pour aider les habitants à trier leurs déchets. Plus de 90% des Français considèrent que le tri est utile, pourtant, 2/3 d'entre eux font encore des erreurs de tri sans le vouloir ! Avec l'appli « monservicedéchets », vous ne pourrez plus vous tromper.



<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.suez.msdc>



<https://apps.apple.com/fr/app/mon-service-dechets/id1535436270>



50%

d'erreurs de tri en moins

test réalisé sur 100 participants sur une période de 3 mois, avec pesée des poubelles et caractérisation avant, pendant et après le test.

« monservicedéchets », mode d'emploi

C'est dans quelle poubelle ? Vous ne vous posez plus la question.

Un doute ? Une demande ? Une application unique pour interagir avec le service déchets de Bourges Plus.

C'est facile de trier !

Vous scannez votre code-barres d'emballages et vous obtenez immédiatement la bonne consigne de tri à appliquer chez vous. A chaque scan, vous êtes aussi informé de la qualité nutritionnelle du produit.

Pour les autres déchets, avec le guide du tri, vous trouvez rapidement et facilement la réponse à toutes vos questions sur les déchets. Où déposer vos piles ? Faut-il nettoyer le carton à pizza ou le pot de yaourt avant de le jeter ? Que faire avec votre lave-linge cassé ?

Vous vous rendez compte de votre impact positif sur l'environnement.

L'appli vous donne en temps réel les économies de CO2 réalisées grâce au tri. Chaque scan est sauvegardé, pour vous permettre de suivre l'évolution de votre empreinte environnementale.

Vous vous informez sur la gestion des déchets dans votre quartier

Sachez précisément quand sortir vos poubelles et ne manquez plus jamais un passage, grâce aux informations localisées en fonction de votre adresse. Vous êtes aussi informé(e) en cas d'anomalies sur les collectes

dans la ville (jours fériés, ...) ainsi que des dates de collecte des déchets encombrants.

Pour savoir où déposer vos déchets occasionnels, comme les textiles usagés, les piles ou de l'électroménager, l'application vous indiquera le point de collecte le plus proche de chez vous (bornes d'apport volontaire, déchèteries, etc...). Vous pouvez aussi obtenir le guidage GPS vers le point d'apport et consulter les horaires des déchèteries.

Envie de nous signaler un problème ?

Un oubli de collecte, un débordement sur un point d'apport ... vous pouvez signaler ces dysfonctionnements à Bourges Plus.

Toujours à jour, les notifications de l'appli vous alertent en temps réel sur les événements locaux organisés en lien avec la gestion des déchets et l'environnement dans votre ville (ateliers, événements, changement de date de passage de la collecte...)

Une appli gratuite et disponible sur les stores

Rendez-vous sur l'AppStore ou Google Play pour télécharger l'application sous le nom monservicedéchets, une fois téléchargée, au démarrage de l'appli, renseignez votre code postal et profitez de l'interface mise à disposition par Bourges Plus.

*Le délégataire de la collecte des ordures ménagères est la société Suez

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE 8 AVRIL 2021



www.facebook.com/bourgesplus

Suivez le en direct sur notre page facebook !



COMMENT ÇA MARCHE ?

LICENCES « ACCÈS SANTÉ »

JE SUIS ETUDIANT(E) ET JE VEUX FAIRE DES ETUDES DE SANTÉ

Deux voies d'accès seront offertes à partir de la rentrée 2021 aux candidat(e)s pour rejoindre les études de santé intitulées « médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie » (MMOPK).

Le « **parcours spécifique accès santé** » ou **PASS** est la première voie d'accès aux études de santé. En région Centre Val de Loire, il faut aller à Tours.

La seconde voie d'accès sera **une licence avec une option « accès santé » ou « LAS »**. Cette voie est recommandée pour celles et ceux qui ne sont pas encore certains de vouloir suivre des études de santé ou qui préfèrent conserver une forme de polyvalence.



**2 LICENCES
« ACCÈS SANTÉ »
À BOURGES**

**LAS Sciences et techniques des
activités physiques et sportives
(STAPS)**



30 places à Bourges

LAS Droit

25 places à Bourges



**75% des cours
(STAPS ou droit)
se dérouleront
en présentiel à Bourges
et 25% des cours (de
santé) seront assurés à
distance par la faculté
de médecine de Tours**

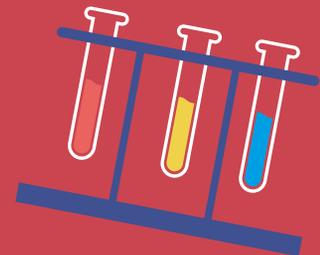


**Les candidats
souhaitant
s'inscrire à la rentrée
2021 en
« LAS »
ou en « PASS » devront
préalablement émettre un
ou plusieurs vœux dans
Parcoursup avant le
11/03/2021 au plus
tard.**



ET APRÈS LA PREMIÈRE ANNÉE « LAS » ?

L'étudiant peut candidater au concours dans 1 ou 2 filières de MMOPK. Il est également possible de se présenter au concours tout au long du cursus de licence « LAS », dans la limite de 2 candidatures. Si finalement, l'étudiant ne fait pas le choix de poursuivre vers les filières de santé ou s'il n'y est pas admis, il peut bien sûr poursuivre dans la discipline principale de sa licence (droit ou STAPS à Bourges).



www.univ-orleans.fr/fr/univ/orientation-insertion/orientation/acces-aux-etudes-de-sante

TEMPS FORT



PÔLE de la
PORCELAINES
MUSÉE CHARLES VII

Pôle de la Porcelaine à Mehun-sur-Yèvre : Bascoulard l'Artiste , du 27 mars au 30 mai

Le Pôle de la Porcelaine devrait accueillir du 27 mars au 30 mai, sous réserve des conditions sanitaires, une exposition consacrée à l'Artiste autodidacte, Marcel Bascoulard (1913-1978), principalement connu pour ses dessins des quartiers historiques et monuments de Bourges.

L'exposition rassemblera l'ensemble de son œuvre : photographique, sa période blanche, le fractionnisme et l'abstrait.

Artiste très complet, il exécuta également des dessins caricaturaux appelés «les humoristiques» et écrivit également des centaines de poèmes.

Seront également exposées des sculptures d'André Bezart, sculpteur renommé et grand admirateur du travail de Bascoulard, représentant l'artiste et des autoportraits réalisés par Marcel Bascoulard lui-même.



MARS - AVRIL : samedi
et dimanche de 14h30 à
18h

MAI : tous les jours sauf le
lundi de 14h30 à 18h



**2 RUE DES
GRANDS MOULINS,
18500 MEHUN-
SUR-YÈVRE**



RENSEIGNEMENTS
02 48 57 06 19



TARIFS

Billet unique pour la visite
du Pôle de la porcelaine, de
l'exposition temporaire et
du Château-musée Charles
VII : **5 € par pers.** (gratuit
pour les enfants de - 10 ans)
Entrée exposition
temporaire uniquement :
2,50 €

Et +



aggllo-bourgesplus.fr





AVANT, PENDANT, APRÈS,
vos commerçants seront toujours à
votre **SERVICE** sur **VOTRE MARCHÉ.**

MERCI



Bernard Poisson Création

Parce que nous vivons ensemble